

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

MAIRIE DE : VIMOUTIERS

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Séance du 27 janvier 2016

Le vingt-sept janvier deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. SAUQUES, Mme LECOURT, Mme GOMEZ, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés : Mme DEPIEDS, Mme BERTOLINI (Pouvoir à Mme GOMEZ)

Secrétaire de séance : Mme NOEL

1. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION DU PARIS-CAMEMBERT

Le Conseil Municipal de Vimoutiers décide, à la majorité absolue (7 voix contre et 5 abstentions):

- D'attribuer une subvention de 15 000 € au Comité d'Organisation du Paris-Camembert (COPC) pour l'organisation de la course cycliste prévue le 3 avril 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le COPC ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 ;
- De fixer les modalités de versement de la subvention comme suit :
 - 1) A la signature de la convention : versement d'un acompte de 10 000 € ;
 - 2) Après la réalisation de l'évènement: versement du solde (5 000 €) sur présentation d'un rapport morale et financier portant sur l'évènement subventionné.

2. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CAMEMBERT AU CŒUR DE L'HISTOIRE »

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (3 abstentions) :

- D'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « Camembert au Cœur de l'Histoire » (ACCH) pour l'organisation d'un concert et d'un salon du livre les 13 et 14 mai 2016 à Vimoutiers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ACCH ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 ;
- De Fixer les modalités de versement de la subvention comme suit :
 1. A la signature de la convention : versement d'un acompte de 4 000 € ;
 2. Après l'évènement : versement du solde (1 000 €) sur présentation d'un rapport morale et financier portant sur l'évènement subventionné.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016.

Séance levée à 21H30



Affiché le :

28 JAN. 2016